



Accord de pêche Gabon-UE : Les deux parties s'engagent dans un partenariat de nouvelle génération

Après huit mois d'intenses négociations entre l'Union européenne et le Gabon, les deux parties ont signé le 10 février un nouveau protocole à l'Accord de partenariat de pêche durable (APPD). Ce nouveau protocole entrera en vigueur dès que le processus de validation par les deux parties sera parvenu à son terme.

A travers cet instrument de nouvelle génération dans le domaine de la pêche durable, le Gabon autorise l'accès des navires de l'UE dans ses eaux pour une période de cinq ans, dans le cadre du développement et de la transformation du secteur de la pêche au Gabon. Cet accord est d'une valeur globale d'environ 17 milliards de francs CFA. La flotte européenne ayant accès aux eaux gabonaises sera composée de 27 thoniers senneurs, de 6 thoniers canneurs et de 4 chalutiers visant les espèces démersales de poissons et crustacés, dans le cadre d'une pêche exploratoire.

Selon le ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Alimentation, Biendi Maganga Moussavou, et l'ambassadrice de l'Union européenne au Gabon, Mme Rosário Bento Pais, ce nouveau protocole contribuera à la préservation des ressources maritimes, à la protection de l'environnement marin, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la diversification de l'économie gabonaise, en cohérence avec les objectifs du Plan stratégique Gabon émergent 2025 (PSGE 2025) et la politique de partenariat de l'UE.

Il permettra également de créer de la valeur ajoutée et des emplois, par l'incitation aux transbordements et débarquements des captures dans les ports gabonais ainsi que par l'embarquement de marins





gabonais et d'observateurs sur les navires européens. L'objectif poursuivi est de développer un hub pour la pêche thonière se traduisant par la transformation du thon au Gabon.

Selon le ministre en charge du secteur, ce protocole «répond à la volonté du Gabon de renforcer l'industrialisation et la compétitivité du secteur, compte tenu de la place prépondérante qu'occupe la zone de pêche du Gabon dans l'industrie thonière dans l'Océan Atlantique. En effet, le tonnage de référence convenu a 32 000 tonnes annuelles fait du Gabon le 2ième partenaire de l'UE en matière de pêche thonière», assure Biendi Maganga Moussavou.

Selon l'UE, elle contribuera ainsi à travers ce partenariat au renforcement des capacités scientifiques, à la professionnalisation des acteurs, à l'observation et à la gestion de l'environnement marin et des aires marines protégées, à la gestion durable des stocks, à la surveillance de la pêche, ainsi qu'à la lutte contre la pêche illicite. Le Protocole prévoit notamment dans ce sens une limitation avant-gardiste de l'usage des dispositifs de concentration de poissons (DCP) à 125, la norme internationale étant de 300 par an et par navire.

La contribution de l'UE à ce nouveau protocole à l'APPD est estimée à 26 millions d'euros, soit 17 milliards francs CFA sur une période de 5 ans. Toutefois, en fonction des productions et du déploiement des autres pêcheries intégrées dans le protocole, les revenus financiers pourraient dépasser les 30 millions d'euros soit 20 milliards de FCFA sur la même période.

Lien article :

<https://www.gabonreview.com/accord-de-peche-gabon-ue-les-deux-parties-sengagent-dans-un-partenariat-de-nouvelle-generation/>

